



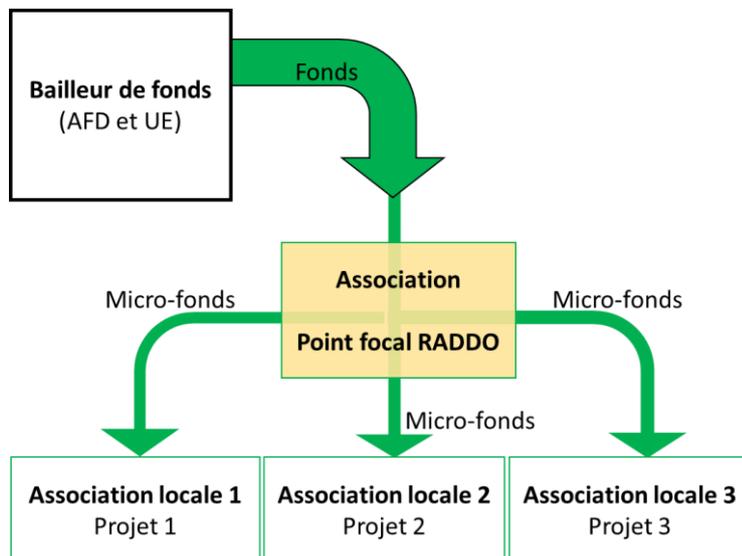
Fonds souples en milieu oasien RADDO 2020

Le Réseau de Développement Durable des Oasis (RADDO) est un réseau regroupant des associations œuvrant à la préservation des oasis au Maghreb, au Niger et au Tchad. Le RADDO a pour vocation d'aider à la structuration de la société civile oasienne. Pour ce faire elle accompagne les sociétés civiles oasiennes par de la formation, la mise en place d'échanges de pratiques entre agriculteurs, l'accompagnement au montage de projets et à la recherche de financement. En Algérie, au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie, les associations points focal¹ du réseau ont été en charge, avec l'appui du Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI), de mettre en œuvre des financements en cascade en 2019. Ce dispositif avait pour objectif de soutenir des micro-projets et initiatives en faveur du développement durable des oasis contribuant à la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre les changements climatiques.

Les fonds souples

Dans le cadre de son programme d'action (PACO4) et du projet de Développement Durable des Oasis du sud Algérien (DevOasis) le réseau a disposé de 20 000€ pour soutenir et encourager des associations locales dans la mise en place d'activités de microprojets grâce à un financement en cascade appelé fonds souples.

1. Le principe des financements en cascade



Les associations oasiennes sont souvent de petites structures locales, dont la langue première est l'arabe. Cela les rend particulièrement éloignés des bailleurs de fonds et de leurs appels à projet souvent avec des montants trop élevés et dans une langue qui ne leur est pas accessible. Les associations points focales du réseau, au travers du CARI bénéficient eux de fonds de structures telles que l'Agence Française de Développement ou l'Union Européenne. Ils peuvent ensuite redistribuer, via des appels à projets simplifiés, une partie de leurs financements à des tiers, qui sont les

associations locales oasiennes. Ce principe est celui du financement en cascade, ou fonds souple, qui permet donc à ces petites associations d'accéder plus facilement à des financements pour leurs projets. Au-delà de la redistribution de fonds, les associations point focal du RADDO jouent aussi un rôle de soutien aux structures pour disposer de ces fonds.

¹ Algérie : APEB , Maroc : AOFEP , Mauritanie : Tenmiya , Tunisie : ASOC



2. Les projets soutenus

Dans le cadre du Raddo ces financements en cascade ont fait l'objet d'une procédure qui s'est étalée sur l'année 2019, avec un suivi qui s'est étalé jusqu'en début d'année 2020. Des associations oasiennes d'Algérie, du Maroc, de Mauritanie et de Tunisie ont chacune bénéficié de 2 000 € pour appuyer l'un de leur projet sur une durée approximative d'1 an.

En Tunisie, les deux associations ayant été retenues pour l'obtention des fonds souples sont situées dans deux gouvernorats différents, l'une est une association féminine, et la seconde une association de jeunes.



L'association *Nakhwa*² est une association féminine créée en 2012 par les habitantes de Métouia – gouvernorat de Gabès - en Tunisie. Elle est consacrée à la mise en place d'initiatives destinées principalement à l'artisanat féminin, tel que la vannerie et le tissage.

Le projet de l'association Nakhwa est un projet « **Valorisation du Jonc** », qui est une ressource naturelle oasienne peu employée pour l'artisanat. Ce projet vise d'une part à sensibiliser les agriculteurs à l'importance des ressources considérées comme des déchets de l'oasis. Et d'autre part à pousser les jeunes à créer de nouvelles opportunités de vente génératrices de revenus. Pour se faire l'association Nakhwa travaille avec plusieurs partenaires que sont l'office régional d'artisanat, la mairie et l'institut d'arts et métiers. Ce projet a touché **10 jeunes femmes artisanes, 5 agriculteurs oasiens et 5 jeunes diplômés**. Il a permis que les femmes artisanes et les agriculteurs soient conscientisés à la **valorisation des ressources des fibres végétales oasiennes** des plantes pour la teinture végétale. Des **modèles d'emballages biodégradables** ont été créés en utilisant ces fibres oasiennes et cette teinture végétale et un **espace écologique** a été mis en place. Enfin, **2 études techniques des potentialités** naturelles et humaines des artisanats de tissage de jonc et vannerie et des pratiques de teinture végétale ont été menées



L'association citoyenne *Nakhla*³ existe depuis 2012. Elle œuvre pour la préservation et la reconstruction de l'oasis de Douz. Cette association très active monte des projets agricoles, écologiques et sociaux. Le projet de l'association Nakhla est « **Préserver la biodiversité : Manger local** ». Il s'agit de la mise en place un circuit court de valorisation des produits de l'oasis. L'objectif est de mettre en relation des femmes artisanes et des écoles locales afin de proposer aux enfants des goûters issus de l'oasis. En effet, les femmes sont expertes dans la réalisation de délicieux biscuits à partir de dattes et de sucre de dattes. Des journées de sensibilisation sur « l'environnement et la consommation locale » sont aussi organisées auprès des jeunes élèves afin de mettre en valeur la richesse et l'intérêt des produits de l'oasis. **20 mères et 20 enseignants** sont sensibilisés sur le projet et **l'importance de consommer des produits oasiens**. Une **centaine d'écoliers** répartis dans 3 écoles de Douz ont bénéficié de **goûters à base de produits oasiens** (lait et dattes...).

² Pour en savoir plus : <https://jamaity.org/association/association-nakhwa-pour-la-femme-et-la-famille/>

³ Pour en savoir plus : <http://www.raddo.org/Actualites/Actus-Tunisie/Nakhla-une-association-engagee-et-militantes-aux-portes-du-Sahara>



En Algérie, trois projets ont été menés à bien.



Le projet **Insertion professionnelle par l'apiculture** de l'association *Terre Verte*. Il s'agit d'une association communale de préservation de l'environnement créée en 2012. Le projet vise à lutter contre le chômage à travers la réhabilitation de l'oasis de Moghrar. Dans l'oasis d'Ain Sefra, **4 hommes sans emploi** ont bénéficié

chacun d'1 formation théorique et d'un accompagnement individuel pendant 4 mois. Un investissement pour chaque bénéficiaire dans une ruche pleine d'abeilles sahariennes (hybride) avec une reine de génération G2, et dans une combinaison apicole complète ainsi que du matériel (enfumoir et lève-cadre) leur permet de produire du miel et de permettre la multiplication des reines de l'abeille saharienne en voie de disparition. Ils ont aussi chacun reçu un guide sur l'apiculture. Ce projet a permis le début d'une dynamique et d'une prise de conscience dans l'oasis du rôle que peut jouer l'élevage apicole.



L'association *Ville verte* créée en 2019 est située à Laghouat. C'est une association environnementale qui s'investit dans le recyclage et l'économie circulaire. Elle a lancé le projet **Green group : valorisation des déchets de l'oasis et commercialisation de compost**. L'objectif du projet est de fabriquer du compost pour permettre de réduire les résidus de l'oasis de Hamda. Ils seront alors valorisés en engrais organiques pour les réutiliser dans l'agriculture. L'objectif est double : débarrasser le périmètre des déchets qui peuvent être un foyer pour

les maladies et offrir aux agriculteurs un compost naturel sans effet secondaire sur la nature.

3 ouvriers agricoles travaillant depuis près de 10 ans dans l'oasis ont reçu une **formation** sur le compostage et ont pu **démarrer un compost**. Cela a été permis par un investissement permettant l'**achat d'un broyeur** de petits végétaux et la mise en place d'une **collecte du compost** auprès des agriculteurs. Les **agriculteurs ont été sensibilisés au compost** notamment lors d'une foire locale. Enfin, des **écoliers ont fabriqué des kits de germination** à partir de pastilles de compost lors d'un cours de science.



A Ouargla, l'association Ettahadi œuvre pour l'agriculture et le développement rural de l'oasis dans un contexte de perte de biodiversité des cultivars de palmier et d'urbanisation croissante. L'un de leur projet a bénéficié des fonds souples du projet. Il s'agit d'un projet de sensibilisation des populations des services rendus par l'oasis au travers de la valorisation des déchets. Pour cela un

investissement a permis l'achat d'un **broyeur de petits végétaux** et la **mise en place d'un compost**. Cela a été possible après une formation à la fabrication du compost. Une convention a été établie avec **un mécanicien** pour assurer l'entretien et le suivi du compost lors des vacances universitaires. Enfin, la présidente de l'association, **deux enseignants-chercheurs et trois étudiants** (mémoire de fin



d'études) ont assuré le suivi du projet au sein de l'université. Enfin, des **journées de sensibilisation et de vulgarisation** autour des déchets de l'oasis auprès d'**étudiants**, et auprès d'**agriculteurs de l'oasis** lors d'une foire locale.



Au Maroc, les fonds obtenus ont permis à l'association Agoudim de réhabiliter la khettarat du ksar Agoudir dans la province de Tinghir⁴. L'association existe depuis 2002 pour améliorer les conditions de vie de la population du village.

Les travaux, réalisés sur une partie de la khettarat, consistaient à dégager le canal sur une longueur de

100 mètres et sur une épaisseur d'environ 80 cm de roche schisteuse qui ralentissait fortement le débit de l'eau. Par la suite, après avoir dégagé la roche, les travaux avaient pour objectif d'effectuer un dallage en pierre sèche afin de faciliter l'entretien. Cette réalisation a impliqué l'association mais aussi la population et les autorités locales.

L'ensemble de la population du ksar Agoudim en est bénéficiaire, soit 662 habitants (338 femmes et 324 hommes). Les premiers résultats montrent une **augmentation du débit de l'eau à 5 Litres par seconde** alors que la khetgara était en tarissement. Cette augmentation, dans un contexte de sécheresse avec une pluviométrie annuelle ne dépassant pas les 40mm, permettra d'**élargir la superficie agricole irriguée** et de **diversifier la production des cultures maraîchères**. Cette amélioration du débit de la khettarat permettra d'**améliorer le revenu des foyers** et plus largement **renforce la cohésion et la solidarité** au sein de la communauté locale **autour de la gestion de l'eau**.



⁴ Pour en savoir plus : <http://agoudim.01.ma/50096.htm> et <http://www.raddo.org/Actualites/Actus-Maroc/Rehabilitation-de-la-Khettarat-du-ksar-Agoudim>



Les enseignements

Une analyse transversale des procédures mises en place dans le cadre du dispositif de fonds souples du PACO 4 permet de tirer des enseignements et des recommandations dont ceux souhaitant mettre en place de futurs dispositifs similaires pourront s'inspirer. Cette partie traitera du montage de l'appel à projet, de la phase d'identification des projets, et de la phase de mise en œuvre et d'accompagnement de ces projets.

1. L'appel à projet

Préparation de l'appel à projet

La première étape pour lancer ce type de dispositif est de bien définir en interne à la structure l'objectif du soutien aux projets, les bénéficiaires visés, et les ressources disponibles (financière, humaines et temporelles). Un ensemble de documents doivent alors être préparés permettant de cadrer le dispositif :

- des Termes de référence (TDR) : ils vont permettre de préciser aux futurs candidats les conditions requises pour bénéficier du fonds et leur préciser la procédure à suivre.

Ces TDR pourront comporter les rubriques suivants : rappel du contexte et objectifs du fonds, les clauses d'éligibilité des candidats, le déroulement et le calendrier prévu, la méthodologie de soumission, sélection et évaluation des projets, les conditions de gestion financière des fonds, et des conditions autres telles que la communication ou la capitalisation à assurer.

Ces TDR permettent de disposer en interne d'un document récapitulant toute la procédure mise en place. Ils peuvent ensuite soit être diffusés tel quel, soit être simplifiés dans un document « Appel à projet ». Cela permet d'instaurer un dialogue transparent et clair dès le début entre l'association en charge des financements, et le porteur de projet.

- les Modèles de documents : ils permettront d'indiquer au porteur de projet les cases à respecter

Le modèle de rapportage financier à assurer par le porteur de projet peut être renseigné, ainsi que le modèle de document de projet précisant les différentes rubriques à renseigner, y compris le cadre logique. Cela permettra ensuite un suivi facilité grâce à un modèle commun aux pour les différents projets soutenus. Un modèle de convention peut aussi être préparé en amont, il devra comporter l'ensemble des conditions à respecter pour le versement des fonds, et les clauses d'arrêt de versement si nécessaire.

Diffusion de l'appel à projet

Une fois l'ensemble des documents préparés, l'appel à projet peut être diffusé. **Différents canaux** sont alors envisageables. Aujourd'hui les canaux privilégiés sont via le site internet de l'association, les newsletters, les réseaux sociaux. Il ne faut pas hésiter non plus à mobiliser ses réseaux et contacts pour qu'ils diffusent eux aussi l'information.



L'une des questions essentielles à se poser à cette étape est la volonté et les moyens d'assurer la réception de plusieurs dizaines de candidatures. En effet, cela peut-être très chronophage pour une structure. Mais au-delà de cet aspect il faut prendre en compte qu'il peut exister une distance géographique entre les porteurs de projet et l'association porteuse du fonds. Cette proximité ou non aura un impact direct lors du suivi des projets. Cela peut donc être un critère discriminatoire à intégrer soit dès l'appel d'offre, soit lors de la diffusion. C'est un choix qui revient donc à l'association porteuse des fonds en fonction de l'importance qu'elle accorde à cette proximité pour son accompagnement et au suivi. Par ailleurs, un mode de diffusion d'appel à projet relativement peu étendu peut permettre ensuite de mieux accompagner les différents porteurs de projet, qui seront alors moins nombreux, pour qu'ils puissent gagner en compétence dans la démarche de rédaction de projet.

Proximité – Tunisie

L'association Nahwa est située à 13 km de l'ASOC, ce qui facilite des échanges directs. L'association Nahkla, est située à 140 km. Les échanges se font majoritairement par téléphone et cela appui en amont a été réalisé.

Un délai de réponse doit être établi en prenant en compte un temps de réception de l'information, et un temps de rédaction des documents par le porteur de projet. Il est possible de prévoir d'effectuer des relances de l'Appel à projet ce qui permet théoriquement qu'un plus grand nombre de bénéficiaires potentiels reçoivent l'information.

Boîte à idée

La mise en réseau permet d'accroître son pouvoir de diffusion. Dans le cas du Raddo, les appels d'offre peuvent être diffusés sur les canaux propres des associations point focal, mais aussi sur les canaux du réseau lui-même (site internet, facebook) ce qui permet d'assurer une plus large diffusion.

2. La phase d'identification des projets

Une fois la réception des candidatures permise par la diffusion de l'appel à projet vient la sélection des projets.

Définition des bénéficiaires

Les bénéficiaires de l'appel à projet sont exclusivement des associations oasiennes pouvant témoigner de leur existence légale. Des critères d'éligibilité ont été déterminés :

- Le projet ne peut être un projet des associations disposant du fonds souple (point focal Raddo) afin qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt
- Le financement est relativement faible (2000€ maximum) et peut donc constituer un cofinancement d'un projet plus global
- Afin de s'assurer de l'éthique et des valeurs communes partagées avec les associations bénéficiant des fonds, celles-ci doivent adhérer à la charte du Raddo

Document de projet

- > Le contexte et la problématique
- > Les objectifs et résultats attendus
- > Le détail des activités et le
- > Les indicateurs de résultat et indicateurs d'impact
- > Un planning et un budget
- > La gouvernance du projet
- > La pérennité/viabilité du projet

Les associations souhaitant postuler au fonds envoient un dossier administratif comportant plusieurs pièces permettant d'attester des conditions précédentes. Elles envoient également un document de projet composés des éléments ci-contre.



Boîte à idée

Pour avoir une meilleure connaissance des associations participantes, et dans un souci de durabilité d'action avec les associations impliquées, il est possible de demander dans ce dossier une fiche acteur. Cela permet d'identifier clairement l'association et ses activités en dehors de celle pour laquelle est faite la demande de soutien financier. Par exemple en Tunisie cela a été associé à un travail d'enquête « le Raddo et vous » pour avoir une meilleure connaissance du lien entre elles et le réseau.

Mise en place du processus de sélection

Pour processus le plus juste et efficace possible, différents moyens peuvent être utilisés : le principe d'anonymat, l'apui d'un comité de sélection, l'élaboration d'une grille de sélection...

Pour une transparence dans la sélection des projets, un **comité de sélection** peut en effet être mis en place. Il peut regrouper des membres de la société civile mais être complété avec une sollicitation scientifique, une sollicitation administrative et une expertise en gestion de projet.

Comité de sélection – Algérie

Le comité était composé de 4 membres dont des représentants de la société civile (Assemblée Populaire de la Wilaya - APW), de l'administration locale (Direction des Services Agricoles - DSA et Conservation des Forêts - CF) et d'un expert en montage de projet.

Comité de sélection – Tunisie

Le comité était composé d'un chercheur du Centre Régional de Recherches en Agriculture Oasienne (CRRAO), de deux membres du comité de l'ASOC, d'un salarié de l'ASOC et d'un expert en gestion de projet.

Mettre en place un comité de sélection permet une impartialité dans la sélection des projets en diminuant des biais affectifs par le partage d'avis et la différence de point de vue entre les membres du comité. Pour une plus grande efficacité du comité de sélection, une pré-sélection des projets peut être mis en place par un membre de l'association, permettant de rejeter tous les dossiers non complets.

Pour avoir un processus transparent et objectif, un principe d'**anonymat** peut être mis en place. Pour se faire, un membre de l'association doit regarder l'ensemble des dossiers et les rendre anonyme avant de les partager au comité de sélection. Cette personne ne doit donc pas être membre du comité de sélection par la suite. Il est aussi possible d'anonymiser la localité géographique du porteur de projet. Ce processus est uniquement écrit et donc adéquat pour des structures alphabétisées, déjà bien informées des modalités de réponse à des appels à projet, et en capacité de répondre à un appel à projet en français. Si le processus de financement en cascade vise de plus petites structures où se pose la question de l'alphabétisation, et de la maîtrise de la langue française il est possible d'organiser une **présentation orale des projets** par leur porteur au comité de sélection. Cela augmente cependant la possibilité de subjectivité dans le choix des projets par le comité de sélection, qui dispose alors de plus d'information sur le porteur lui-même, et sa localisation géographique.

Présentation orale – Algérie

L'APEB a fait le choix de proposer à chaque porteur de projet de défendre oralement leur projet auprès du comité de sélection. Cela a donné l'opportunité aux porteurs de projet peu à l'aise dans l'écriture de la langue française de témoigner de leur motivation et de mieux préciser oralement leur projet.



Afin de s'assurer d'une homogénéité dans le traitement des dossiers de candidature, il est important de disposer d'une **méthodologie commune de sélection**. Cela demande la mise en place d'une **grille de sélection** et d'en avoir une connaissance partagée au sein du comité de sélection. Cette grille peut être basée sur certains critères tels que :

- Pertinence du projet vis-à-vis du contexte, de la situation locale et du thème de l'appel
- Fiabilité du porteur de projet, pour s'assurer que les fonds seront entre des mains sérieuses
- Faisabilité de la mise en œuvre, pour s'assurer que le projet a bien été réfléchi
- Durabilité afin de s'assurer de son impact sur la collectivité

Structuration du milieu associatif :

Les fonds souples mis en place ont pour vocation certes de financer des microprojets mais aussi d'alimenter le renforcement et la structuration du milieu associatif oasien. Quelques idées pour aller au-delà du simple versement de fonds sont réalisables⁵.

Boîte à idée : accompagner les porteurs de projet

En amont du passage en comité, un appui ou coaching individuel peut être réalisé. Si l'on veut garder l'anonymat il doit être réalisé par une personne externe du comité de sélection. Cela permet alors au porteur de projet de présenter en comité un projet mieux rédigé et réaliste. D'une part le porteur de projet s'en verra renforcé, d'autre part le comité aura une meilleure compréhension des projets.

Boîte à idée : cérémonie de remise des fonds

Une fois les projets sélectionnés, pour officialiser la distribution des fonds, féliciter les porteurs de projet et leur faire prendre connaissance les uns des autres, il est possible d'organiser une petite cérémonie. Cela permet par ailleurs de créer du lien entre les différentes associations.



3. Suivi et évaluation des projets

Une fois les projets sélectionnés et avant tout versement de fonds et démarrage des activités il est important de mettre en place une **convention de partenariat** entre l'association détentrice des fonds souples, et l'association en bénéficiant. Cela permet de clarifier l'accord entre les deux parties, et de spécifier les attentes vis-à-vis des porteurs de projet. En effet ce type d'action ne vise pas uniquement à sélectionner un projet et lui verser des fonds. Il est important de pouvoir accompagner les porteurs de projet en s'assurant que les activités sont menées et en connaître les résultats.

Pour s'assurer que les activités sont menées, une **procédure de suivi et évaluation** doit être mise en place par l'association gestionnaire du fonds, et spécifiée dans cette convention. Le suivi peut être réalisé en trois temps ; en début, en milieu et en fin de projet. Ce suivi peut se faire sur la base d'un chronogramme d'activité envoyé par l'association, du suivi des indicateurs du projet, et de comptes rendus à mi-projet et en fin de projet. Pour plus de qualité du financement en cascade il est bien que le suivi ne soit pas uniquement par mail ou téléphone mais qu'il puisse faire l'objet de visites auprès

⁵ <http://www.raddo.org/Actualites/Ceremonie-de-signature-des-conventions-de-partenariat-pour-les-fonds-de-soutien>



des porteurs de projet. Cela permet de mieux mesurer l'impact du financement, et d'être plus présent pour appuyer l'association ayant bénéficié des fonds. D'où l'importance de prendre en compte la question de la proximité géographique dès le début du processus.

L'évaluation à mi-parcours se déroule en plusieurs phases. Une phase d'analyse des rapports narratifs et financier, une phase de mission sur le terrain, et une dernière phase d'établissement d'un rapport d'évaluation. Elle permet de vérifier l'avancement du projet, le respect de ses indicateurs, et d'établir des ajustements pour la fin de la mise en œuvre du projet. Ce suivi mis en place et plus particulièrement l'évaluation est la condition au déblocage progressif des fonds. Malgré un processus précis de sélection des projets, il est toujours possible qu'une association témoigne par la suite d'un manque de sérieux lors de ce type de processus. Cette clause de versement permet de s'assurer que les fonds sont utilisés comme convenu et d'ajuster la situation lorsque c'est nécessaire.

Boîte à idée :

Une fois les projets sélectionnés il est aussi possible de **travailler avec les porteurs de projet pour renforcer la définition de leur projet**. Cela peut consister à repréciser certaines activités, indicateurs ou bénéficiaires. Sans modifier les activités prévues cela permet d'appuyer le porteur de projet par exemple dans la mise en place d'un chronogramme réaliste. Si ce renforcement post-sélection peut appuyer le porteur de projet à mieux définir l'intérêt de son projet dans son contexte et à par la suite mieux le mettre en place, cette action peut retarder le démarrage des activités.

En cas de non respect de la convention, l'association gestionnaire du fonds souples doit être en capacité de prendre la décision d'annuler la convention lorsque c'est nécessaire suite à l'évaluation. Cela peut se faire après discussions avec la structure, et potentiellement l'octroi d'un délai supplémentaire pour effectuer des modifications. Les conséquences d'une telle décision doivent être le gel de la fin des versements, et la demande du remboursement de certains fonds lorsque cela est possible - par exemple lorsqu'il s'agit de l'achat d'un ordinateur qui n'était initialement non prévu.

Evaluation à mi-parcours - Algérie

Initialement 4 associations devaient bénéficier du fonds souples cependant l'une d'entre elle n'a pas respecté plusieurs articles du contrat qui avait été signé car elle :

- Ne pratiquait pas la valorisation de la vannerie comme cela a été conclu lors de la signature du contrat de subvention.
- Ne pouvait prouver l'utilisation du stock de dattes, des quantités transformées en rob, ni les recettes des ventes.
- Avait effectué des dépenses non justifiées
- N'était pas en mesure de fournir de listes des participants ou de photos témoignant de la tenue des activités
- Et les entretiens avec les deux seuls bénéficiaires supposés joignables étaient incohérents.

L'équipe en charge des financements a donc pris la décision, sur la base de la convention signée et des observations lors de la mission à mi-parcours, de geler le financement pour cette association dans le cadre de cet appel à projet.



4. Durabilité

Les financements en cascade doivent être mis en place dans un objectif de durabilité. L'objectif premier de ce type de fonds ne doit pas être uniquement d'apporter un appui financier et technique à un instant T. Il faut réfléchir dès sa mise en place à la durabilité de ce dispositif. Un montage basé sur un accompagnement des porteurs de projets dès la candidature et jusqu'à la mise en œuvre du projet permettra d'asseoir cette durabilité. En effet, ce processus permet de renforcer chemin faisant les capacités des associations à mettre en œuvre leurs activités, et dans une perspective future à répliquer leur action. La durabilité doit aussi être incluse dans les activités du projet proposé par le porteur du projet, et doit transparaître au travers des conditions initiales de l'accord.

- Des actions de capitalisation et de communication doivent être prévues, telles qu'une fiche projet, des photos diffusées etc. Cela permet d'assurer une durabilité à l'action car cela permet de partager l'expérience avec d'autres acteurs qui peuvent s'en nourrir.
- Par ailleurs, dans le cadre des fonds souples du Raddo, les associations ayant disposé du fonds font désormais partie du réseau. Elles pourront alors bénéficier par la suite de liens plus forts avec les autres associations du réseau pour avoir accès à des formations, partager leurs expériences et monter conjointement d'autres projets.
- Enfin, les différents projets permettent la valorisation des ressources de l'oasis, la création d'emploi et de revenus, une diminution de la pollution des oasis, une amélioration de la sécurité alimentaire et du lien social entre les habitants. A terme ces petites initiatives mises bout à bout permettent d'améliorer les conditions de vie des oasisiens, de les aider à se fixer dans les oasis et de préserver ces écosystèmes fragiles mais importants.

Pour conclure ...

Cette expérience portée par le Raddo dans le cadre de son programme d'action a été riche d'enseignements et s'est avérée utile pour les porteurs de projets. Elle est porteuse d'espoir pour la suite de l'action du réseau, particulièrement dans un contexte de développement qui demande de plus en plus souvent d'intégrer dans les projets ce type de financements en cascade (particulièrement au niveau de l'Union Européenne).



Adel Moulaï, Projet ville Verte, 2019

Par ailleurs, cette manière de travailler à distance, au travers d'un accompagnement des structures locales, permet un réel renforcement de ces associations qui sont proches du terrain et des populations, et qui sont les premiers acteurs de l'avenir des oasis. Certaines limites à ce type de financement sont cependant encore palpables. Leur mise en œuvre entraîne des situations mêlant la rigueur nécessaire des bailleurs avec les spécificités et réalités structurelles des associations locales. Un mélange qu'il n'est pas toujours évident de faire prendre, et qui demande un long processus d'apprentissage. Apprentissage, que le Raddo continue d'acquérir en continu pour mener une action plus juste pour atteindre son objectif ; un développement durable oasisien.

Pour en savoir plus sur les actions du réseau : www.raddo.org